CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2013				
'	SEATURE DU 22 MAI 2013			
Nombre de Conseillers en exercice : 17	L'an deux mil treize, le vingt-deux mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de			
Présents: 13	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session			
Votants: 14	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-			
Procuration: 1	Paul LERAY, Maire.			
	Présents:			
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire			
14 mai 2013	M. Georges LECLEVE, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints			
	M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué			
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Nicolas			
	BOUCHER, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe			
	BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU,			
	Conseillers municipaux			
	Absents excusés :			
	M. Bernard CHAZELAS, Adjoint, pouvoir donné à M. Jean-			
	Pierre GRANDJOUAN			
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,			
	M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal,			
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal,			
	A été élue secrétaire de séance: MME Michèle			
	FRANCHETEAU			
Date d'affichage	24 mai 2013			

<u>Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2013</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal de retirer le point suivant :

- Opération voisins vigilants car le groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique ne souhaite pas mettre en place le protocole.

Le Conseil municipal donne son accord.

▶ DE-2013/55 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
18/04/13	WESCO (79141 CERIZAY)	Mobilier bibliothèque : 2 bacs à albums oranges Décor Spot	138,41 €
18/04/13	DPC (79300 BRESSUIRE)	(79300 BRESSUIRE) Mobilier bibliothèque : 2 chauffeuses rouges SKALY taille adulte	
18/04/13	A+B Urbanisme et Environnement (44270 ST MÊME LE TENU)	4270 ST Révision accélérée n°1 du PLU	
20/04/13	IMPRIMERIE DU BOCAGE (85170 LES LUCS SUR BOULOGNE)	Réalisation plan de la commune en 500 exemplaires	360,00€

22/04/13	3 R HABITAT (44270 ST MÊME LE TENU)	Case commerciale Fleuriste : Travaux de remise aux normes et rééquilibrage du tableau électrique	
30/04/13	HORIS SAS (77292 MITRY MORY CEDEX)	Restaurant scolaire : Remplacement fermeture de la porte froide	375,38 €
02/05/13	AT GENCE (44400 REZE)	Fourniture et installation: 1 PC portable + licence office 2013 2 PC complets (DD + écran+garantie sur site+licence office 2013	2 984,00 €
06/05/13	SYDELA (44801 ST HERBLAIN)	Travaux d'éclairage public Impasse des Fausses Blanches : Fourniture et pose de 2 lanternes Irridium sur mât	1 645,93 €
06/05/13	UGAP (44338 NANTES)	1 fauteuil de bureau Tertio pour serv adm	163,04
07/05/13	CHARIER TP SUD (44340 BOUGUENAIS)	Aménagement plateforme pour skate-park et aménagement chemins des « Loués » et du « Souvenir Vendéen à la Biche »	21 085,00 €
13/05/13	France ARTIFICES (14350 LE BENY BOCAGE)	Fête du Parc : Feu d'artifice du 15/06/13	1 672,24 €
13/05/13	EDEN COM (49360 MAULEVRIER)	Aménagement aire de jeux au sein de la cour de l'école publique	16 063,89 €
21/05/13	EDEN COM (49360 MAULEVRIER)	Devis complémentaire pour amgt aire de jeux au sein de la cour de l'école publique suite erreur prix sur le bac à sable	

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-55-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

➤ DE-2013/56 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Breil » : Avenant au marché

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le projet d'avenant en moins-value des travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Breil suite au constat de malfaçons sur l'application du STABEX.

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	206 716,79 €	40 516,49 €	247 233,28 €
Avenant n°1	-6 716,79 €	-1 316,49 €	-8 033,28 €
Nouveau montant du	200 000,00 €	39 200,00 €	239 200,00 €
marché			

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, acceptent à l'unanimité, l'avenant tel qu'il leur est présenté, et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-56-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

► DE-2013/57 – Convention de servitudes GRDF Poitou-Charentes

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la desserte en gaz de la salle multifonctions « Ellipse », il est nécessaire qu'une convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée G 1868 pour réseau de distribution publique de gaz sans indemnité soit signée entre GRDF Poitou-Charentes et la commune de CHEMERE.

Cette convention sera publiée au fichier immobilier permettant ainsi d'éviter toutes confusions sur la situation juridique des biens et de protéger en conséquence chaque propriétaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-57-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

► DE-2013/58 – Salle multifonctions : Sécurité

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de mettre en sécurité la future salle multifonctions, un système de sécurité est prévu au marché. Il s'agit d'un système anti-intrusion qui pourra être couplé avec le système de clés qui sera choisi. Par contre, il n'est rien prévu pour la protection des biens à l'extérieur. Une approche a été effectuée pour un système de surveillance (une caméra, à l'extérieur, devant le hall et une dans le hall et 2 caméras à l'arrière pour surveiller l'entrée arrière de la salle et le bâtiment qui servira aux associations.

Cet investissement est estimé aux environs de 10 000,00 € et pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la réalisation de cet investissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'installer un système de surveillance extérieure à la salle « Ellipse »,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour cet investissement,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-58-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

► DE-2013/59 – Bâtiment Centre bourg: Choix de l'architecte

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal avait décidé de lancer le dossier d'un bâtiment administratif en centre bourg.

Cinq cabinets d'architecte ont été consultés et ont remis les propositions d'honoraires de maîtrise d'œuvre suivantes, la maîtrise d'œuvre portant sur les caractéristiques suivantes :

- Bâtiment d'une surface d'environ 100 m² de plain-pied comprenant des bureaux, un coin cuisine, sanitaires,
- Enveloppe globale des travaux : 140 000,00 € H.T.,
- Situation du bâtiment : Zone de sismicité modérée.
- Mission de maîtrise d'œuvre : Mission complète + EXE.

Cabinets d'architecte mandataire	Taux de la rémunération – mission complète	Montant de la maîtrise d'œuvre (Donné à titre indicatif par rapport au montant des travaux)	Observations
SURGET Wilfrid (44640 ROUANS)	13,40 %	18 760,00 € H.T.	
MOEBIUS (44340 BOUGUENAIS)	11,00 %	15 400,00 € H.T.	

BECBA ARCHITECTE (44270 MACHECOUL)	11,00 %	15 400,00 € H.T.	
DUPONT Laurent (85306 CHALLANS)	10,293 %	14 410,00 € H.T.	Partie fixe de 14410,00 € H.T. pour un montant estimé de travaux de 140 000,00 € H.T. avec une marge de dépassement des travaux tolérée à +20%
ARCHIMAGE & ASSOCIES (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)	15,00 %	21 000,00 € H.T.	Etude thermique : 900,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions et de la note méthodologique de chaque candidat et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre du cabinet DUPONT Laurent qui s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse pour un taux de rémunération fixé à 10.293%.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du marché.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-59-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

▶ DE-2013/60 – Association syndicale « Le Hameau du Breil » : Demande de rétrocession (réseaux, voirie et espaces verts) à la commune

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du courrier du Président de l'association syndicale du lotissement privé « Le Hameau du Breil » demandant l'intégration des voies, réseaux et espaces verts dans le domaine public à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement privé « Le Hameau du Breil » sous réserve de la réalisation des mesures suivantes : contrôle de la voirie par les services techniques, réalisation d'un passage caméra au niveau du réseau des eaux usées et eaux pluviales et recensement des mâts d'éclairage. De même, les plans de recolement devront être obligatoirement remis à la commune.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, notamment pour la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-60-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

➤ DE-2013/61 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Représentativité des communes au Conseil communautaire

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales et prévoyant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste (un projet de loi en cours de discussion devrait redéfinir le seuil des 3 500 habitants);

Considérant que cette loi instaure, par voie de conséquence, de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre les communes membres au sein du conseil communautaire ;

Vu le nouveau texte de loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012, portant sur la représentation des communes au sein des conseils délibérants des communautés de communes et d'agglomération, assouplissant les règles de répartitions des sièges de délégués communautaires et vice-présidents.

Vu l'article L. 5211-6-1 du CGCT fixant, dans un tableau, un nombre de sièges, fonction de la population municipale de la Communauté de communes, à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne ;

Considérant que conformément à cet article L5211-6-1 du CGCT, le nombre de siège à pourvoir pour la Communauté de communes Cœur Pays de Retz est de 26 ;

Considérant la possibilité de trouver un accord local, à la majorité qualifiée des conseils municipaux, permettant d'augmenter au maximum de 25% (au lieu de 10% prévu initialement) le nombre de délégués en plus de l'effectif établi en application de la règle du tableau et de l'attribution d'un siège à chaque commune. La répartition peut se faire librement, en fonction de la population de chaque commune ;

Considérant la proposition des bureaux communautaires du 7 février et du 14 mars de retenir le principe de l'accord local permettant ainsi :

- de réduire l'écart entre la commune la plus représentée SAINTE-PAZANNE et les autres communes.
- d'attribuer au minimum deux sièges par commune ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2132-21 en date du 18 avril 2013 fixant le nombre de conseillers communautaires à 31 et décidant de répartir les sièges de la façon suivante : 8 pour SAINTE-PAZANNE, 5 pour PORT-SAINT-PERE et ROUANS, 4 pour CHEMERE et SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, 3 pour VUE et 2 pour CHEIX EN RETZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le nombre de conseillers communautaires et leur répartition par commune tel que fixé par le Conseil communautaire à savoir 31 conseillers communautaires répartis comme suit : 8 pour SAINTE-PAZANNE, 5 pour PORT-SAINT-PERE et ROUANS, 4 pour CHEMERE et SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, 3 pour VUE et 2 pour CHEIX-EN-RETZ.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-61-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

► DE-2013/62 – Budget Commune 2013 : Décision modificative n°1

Afin d'intégrer de nouvelles recettes et dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2013 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 20 000,00 €uros - Section d'investissement : 26 500,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT			
D 023	20 000,00 €		
R 70841		20 000,00 €	
Total section de	20 000,00 €	20 000,00 €	
fonctionnement			
INVESTISSEMENT			

D 202-155	5 000,00 €	
D 2313-097	6 500,00 €	
D 2313-163	10 000,00 €	
D 2315-121	5 000,00 €	
R 021		20 000,00 €
R 10223		6 500,00 €
Total section d'investissement	26 500,00 €	26 500,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°1 du budget 2013 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-62-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

▶ DE-2013/63 – Budget Assainissement 2013 : Décision modificative n°1

Afin d'intégrer de nouvelles dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget Assainissement 2013.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 0,00 €uros - Section d'investissement : -20 000,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT			
D 621	20 000,00 €		
D 023	- 20 000,00 €		
Total section de	0,00 €	0,00 €	
fonctionnement			
INVESTISSEMENT			
D 2315-1008	-20 000,00 €		
R 021		-20 000,00 €	
Total section d'investissement	- 20 000,00 €	- 20 000,00 e	

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°1 du budget Assainissement 2013 telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-63-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

> DE-2013/64 - Travaux salle multifonctions « Ellipse » : Bilan financier au 17 mai 2013

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le bilan financier des travaux supplémentaires de la salle multifonctions « Ellipse » au 17 mai 2013 :

Lot	Entreprise	Nature des travaux	Montant	Montant
			H.T.	TTC
08 – Cloisons sèches	MGP	Avant de procéder au test d'étanchéité	8 012,44 €	9 582,88 €
– Plafonds en		à l'air, mise en place d'un voile pare		
plaques de plâtre		vapeur en plafond dans le hall et		
		sanitaires et rempl plafond en plaques		
		de plâtre 2 BA 13 Feu M1 par plafond		
		en plaques de plâtre 3 BA 15 Feu M1		

TOTAL 8 012,44 € 9 582,88 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à la majorité des membres présents (Vote à main levée : 12 « Pour », 1 « Contre » et 1 « Abstention » :

- d'approuver le bilan financier au 17 mai 2013 tel que présenté,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-64-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

► DE-2013/65 – Contrat unique d'insertion : Renouvellement

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le contrat unique d'insertion d'adjoint technique à temps non complet (26 heures hebdomadaires) arrive à échéance le 4 juin prochain et peut être renouvelé encore 6 mois maximum avec une subvention du Conseil général de 80% sur la base de 22 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de renouveler le contrat unique d'insertion d'adjoint technique à temps non complet (26 heures hebdomadaires) pour 6 mois à compter du 5 juin 2013,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130522-D2013-65-DE
Date de télétransmission : 27/05/13
Date de réception préfecture : 27/05/13

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de
		bien			totale	préemption
2013	13	5 rue du	G	1166	900 m²	Non
		Vigneau				
2013	14	18 rue du	G	294 et	1090 m²	Non
		Béziau		295		
2013	15	15 rue de Pornic	F	1479 et	679 m²	Non
				1480		
2013	16	13 rue des	G	2918	761 m²	Non
		Moissonneurs				
2013	17	3 rue des	G	2923	788 m²	Non
		Moissonneurs				
2013	18	10 rue du	F	1491	400 m²	Non
		Coudreau				

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1009	23/04/2013	LOURENCO William et	3 rue des	G 2923	Maison d'habitation
		HARDOUIN DUPARC Julie	Moissonneurs		
A 1010	27/04/2013	EARL DES CHAMPS	Champblanc	D 123	Hangar de stockage
					fourrage

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2019	17/04/2013	FOURRIER Michel	10 rue du Breil	G 1021	Ravalement de façade

A 2020	29/04/2013	DEBLOIS	10 rue du Béziau	G 2262	Réfection toiture
		RENAUD Sylvie			
A 2021	30/04/2013	GUERIN Fabrice et	34 rue des	G 3020	Préau
		DEFOIS-	Moissonneurs		
		COUTANT			
		Laurence			
A 2022	04/05/2013	LEON Sébastien	24 rue des Meuniers	G 2667	Clôture
A 2023	06/05/2013	DALAIS Jean	46 rue de Pornic	G 2102	Garage
A 2024	07/05/2013	GUERIN Fabrice	34 rue des	G 3020	Abri de jardin
			Moissonneurs		
A 2025	07/05/2013	GUERIN Fabrice et	34 rue des	G 3020	Clôture
		DEFOIS-	Moissonneurs		
		COUTANT			
		Laurence			
A 2026	07/05/2013	DECAN Régis	7 rue des	G 2921	Clôture
			Moissonneurs		
A 2027	07/05/2013	MORALES Gérard	5 rue du Vigneau	G 1166	Ouverture
					supplémentaire

Séance levée à 22 heures.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO :	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS : Excusé
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY: Excusé
Paul PIPAUD :	